



- Études collégiales
- Établissements
- Programmes d'études
- Programmes de subvention
- Systèmes informatiques
- Financement et équipement
- Données et statistiques
- Administration et contrôle
- Épreuves uniformes

## PROGRAMME

### Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial

#### Guide d'attribution des subventions pour 2004-2005

<a href="#">Contexte du programme</a>	<a href="#">Objectifs du programme</a>	<a href="#">Présentation des projets</a>
<a href="#">Analyse des projets</a>	<a href="#">Modalités d'attribution des subventions</a>	<a href="#">Bilan des activités</a>
<a href="#">Liste des annexes</a>		

### Contexte du programme

Depuis plusieurs années, la socialisation et la sensibilisation de l'ensemble des élèves aux réalités multiethniques qui caractérisent notre société et le monde, d'une part, et l'intégration des élèves immigrants et immigrantes dans le système scolaire québécois, d'autre part, constituent deux préoccupations majeures pour le réseau collégial.

Au cours de la dernière décennie, un grand nombre d'actions et d'initiatives personnelles ont été mises en œuvre par les différents acteurs du milieu de l'éducation. De même, une action gouvernementale a été entreprise, en 1998, action qui, au ministère de l'Éducation, s'est traduite par la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*. Cette politique, intitulée *Une école d'avenir – Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, mettait en lumière les principes et les orientations propres à guider les actions du réseau de l'enseignement québécois en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. De plus, elle couvrait deux aspects : l'intégration des élèves immigrants et immigrantes en milieu scolaire et l'éducation interculturelle pour l'ensemble des élèves. Enfin, elle était accompagnée d'un plan qui indiquait les actions auxquelles le personnel du réseau de l'enseignement était appelé à collaborer au regard des grandes visées en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, au cours des quatre années de son application.

L'une des premières mesures prévues dans la mise en œuvre de la politique consistait à « soutenir les commissions scolaires, les établissements d'enseignement collégial et les établissements d'enseignement primaire et secondaire privés dans l'élaboration d'une politique institutionnelle et d'un plan d'action qui

tiennent compte des orientations contenues dans la politique ministérielle ». À l'ordre d'enseignement collégial, cette mesure s'est traduite par l'octroi de subventions pour l'élaboration d'une politique institutionnelle en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Ainsi, dès 1999 et pour les trois années qui ont suivi, les collèges ont eu la possibilité de recevoir une subvention à cet égard, et ce, pour deux années non consécutives.

## Objectifs du programme

Le Programme a pour objet de soutenir les établissements d'enseignement collégial dans **l'organisation d'activités sociopédagogiques ou socioculturelles** en matière d'éducation interculturelle, d'éducation aux droits et d'éducation à la citoyenneté.

Au cours des dernières années, nombreux sont les collèges qui se sont dotés d'une politique, d'un énoncé d'orientations, d'une déclaration d'intention ou d'un règlement en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. La réflexion qui a présidé à l'élaboration d'une telle politique – réflexion qui n'est jamais statique, permanente, figée dans le temps – devrait se refléter dans les activités sociopédagogiques ou socioculturelles elles-mêmes.

Aussi, les collèges sont-ils invités à présenter des demandes qui montrent clairement quels sont les objectifs qu'ils entendent atteindre ou dans quel cadre les activités projetées s'inscrivent. **En d'autres termes, il doit y avoir cohérence entre les activités pour lesquelles un financement est demandé et la vision du collège en matière interculturelle.**

La réflexion sur la question interculturelle est un processus continu et il est important de partager ses points de vue sur cette question et de bénéficier de l'expertise des organismes intéressés aux enjeux de la réalité interculturelle. C'est pourquoi la Direction des affaires étudiantes et de la coopération a renouvelé le mandat du Service interculturel collégial (SIC), lequel invitera les collèges, au cours de l'année, à assister à des rencontres, à des sessions de formation ou à des colloques sur la réalité interculturelle au collégial. Les collèges intéressés à communiquer avec le SIC peuvent accéder à son site Internet ([www.service-interculturel-collegial.qc.ca](http://www.service-interculturel-collegial.qc.ca)) ou lui écrire à l'adresse suivante :

Service interculturel collégial  
Cégep de Saint-Laurent  
625, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Téléphone : (514) 747-6521, poste 287  
Adresse électronique : [SIC@videotron.net](mailto:SIC@videotron.net)

Les activités sociopédagogiques ou socioculturelles doivent englober l'une des dimensions suivantes :

- sensibiliser l'ensemble des élèves à la pluralité de la société québécoise dans un contexte mondial;
- favoriser la participation de tous les élèves, quelle que soit leur origine;
- développer chez l'ensemble des élèves et du personnel des collèges des habiletés telles que la capacité de communiquer, de gérer la rencontre interculturelle ou de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier leur propre identité culturelle;
- développer des attitudes de respect, de solidarité et d'égalité inhérentes aux droits humains et faire preuve de vigilance à l'égard de toute forme de discrimination négative;
- sensibiliser l'ensemble des élèves aux enjeux de la mondialisation ainsi qu'aux moyens à prendre pour promouvoir les droits humains dans les réalités sociales et politiques, et ce, sur les plans national et international;
- apprendre à vivre et à travailler dans des contextes sociaux diversifiés.

Les activités se divisent en deux catégories : les activités sociopédagogiques et les activités socioculturelles.

Les **activités sociopédagogiques** sont généralement sous la responsabilité du personnel enseignant ou d'un département. Elles peuvent se dérouler dans la classe ou à l'extérieur de la classe et elles ont un lien avec les objectifs visés dans un ou plusieurs cours. De même, elles peuvent s'intégrer à un cours ou le compléter.

Les **activités socioculturelles** sont des activités parascolaires qui s'adressent à l'ensemble de la clientèle d'un collège. Elles peuvent concerner l'accueil et l'intégration des élèves de communautés ethniques.

Ces activités peuvent être de trois types : activités de sensibilisation, activités communautaires ou activités de connaissance de l'autre.

#### *Activités de sensibilisation*

Ces activités visent une large sensibilisation à des problématiques concernant l'éducation aux droits et l'éducation interculturelle, telles que celles liées à la communication interculturelle, au phénomène de l'immigration et aux accommodements raisonnables. Il s'agit souvent d'activités qui s'inscrivent dans des thématiques nationales ou internationales telles que la Semaine nationale de la citoyenneté, la Journée internationale pour combattre le racisme ou le Mois de l'histoire des Noirs.

Il peut s'agir, par exemple, de permettre à un enseignant ou à une enseignante d'amener ses élèves dans un musée pour assister à une exposition qui traite de l'immigration, de permettre à des élèves, dans le contexte d'un cours, de publier un document ou de créer un site web consacré à la lutte contre la discrimination ou de permettre à un enseignant ou à une enseignante d'organiser une conférence sur la diversité ethnoculturelle.

#### *Activités communautaires*

Ces activités visent le rapprochement interculturel. Pour favoriser la rencontre et l'échange entre des élèves de différentes ethnies, on organisera, par exemple, des mesures d'accueil auprès des élèves des communautés ethniques, des jumelages entre élèves et des visites dans des centres d'intégration d'immigrants ou d'immigrantes ou dans des centres d'aide aux personnes réfugiées.

#### *Activités de connaissance de l'autre*

Ces activités visent le développement d'une socialisation de l'ensemble des élèves basée sur des habiletés ainsi que des attitudes d'ouverture et de respect mutuel. Le plus souvent, elles favorisent la connaissance de l'autre ou la découverte d'une facette de sa réalité. Il peut s'agir d'ateliers sur des communautés ethniques présentes dans le collège, sur l'immigration à travers le monde, sur le choc culturel, etc.

## **Présentation des projets**

### **Échéance pour la présentation des projets**

Les cégeps désireux d'organiser des activités socioculturelles ou sociopédagogiques doivent soumettre leur demande de soutien financier à la Direction des affaires étudiantes et de la coopération avant le **27 août 2004**.

Les projets peuvent être expédiés par la poste ou par service de messagerie à l'adresse suivante :

Madame Linda Pelletier

Direction des affaires étudiantes et de la coopération  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

## **Composition du dossier de présentation**

Pour des raisons d'équité envers l'ensemble des cégeps, ces derniers doivent faire parvenir leur demande de subvention en remplissant le formulaire *Demande de soutien financier* ([annexe 1](#)).

**Il doit obligatoirement être signé soit par le directeur ou la directrice des études, soit par le directeur ou la directrice des affaires étudiantes.**

## **Analyse des projets**

Les projets reçus seront analysés par un comité d'évaluation composé de trois personnes : le ou la responsable du Programme à la Direction des affaires étudiantes et de la coopération et deux représentants du réseau collégial, dont un du Service interculturel collégial (SIC).

La Direction rendra sa décision à la mi-octobre.

## **Modalités d'attribution des subventions**

Le Ministère accorde des subventions qui servent à soutenir la réalisation d'activités socioculturelles ou sociopédagogiques. Les ressources financières ou humaines que les cégeps et les partenaires consacrent à ces projets seront également prises en considération.

Une attestation écrite des crédits budgétaires alloués sera transmise au cégep subventionné durant le mois suivant l'annonce.

**Le financement sera déterminé en fonction du nombre de projets reçus et du budget total alloué au Programme.**

### *Restrictions*

Les sommes accordées doivent être utilisées avant le 30 juin de l'année scolaire pour laquelle un financement est alloué.

### *Obligations*

Les cégeps qui se voient accorder une subvention doivent témoigner, par l'intermédiaire des moyens mis en place pour faire connaître le projet, de l'aide qu'ils ont reçue du ministère de l'Éducation. À cette fin, le Ministère met sa signature à leur disposition.

## **Bilan des activités**

À la fin de l'année scolaire pour laquelle ils ont reçu du financement, les cégeps doivent présenter un rapport d'évaluation ([annexe 2](#)) et un bilan financier ([annexe 3](#)). Il est important de noter qu'on doit avoir déposés ces documents avant de faire une nouvelle demande de soutien financier.

## **Liste des annexes**

- [Annexe 1](#): Demande de soutien financier (Fichier Word –47,0 Ko)
- [Annexe 2](#): Rapport d'évaluation (Fichier Word –35,0 Ko)
- [Annexe 3](#): Bilan financier pour 2003-2004 (Fichier Word –34,0 Ko)

---

Les questions et commentaires peuvent être adressés à [Linda Pelletier](#), (418) 646-1276.

Dernière révision le mai 2004.

---

Ce site est optimisé pour le navigateur Microsoft Internet Explorer  
avec une résolution de 1024 X 768.

© Ministère de l'Éducation | © Équipe de réalisation

Politique de confidentialité

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5



© Gouvernement du Québec, 2004

*Soutien à l'intégration des communautés culturelles  
et à l'éducation interculturelle au collégial*

Demande de soutien financier  
pour 2004-2005

<p>CÉGEP :</p> <p>RESPONSABLE :</p> <p>FONCTION :</p> <p>TÉLÉPHONE : (     )                      poste                      TÉLÉCOPIEUR : (     )</p>	<p>Espace réservé au Ministère</p> <p>Date de réception du projet :</p>
--	---

1. TITRE DU PROJET

2. OBJECTIFS VISÉS :

Précisez, d'une part, quelles sont vos orientations en matière d'éducation interculturelle et d'éducation aux droits et, d'autre part, quels sont les objectifs visés par votre projet ou dans quel cadre il s'inscrit. S'il y a lieu, faites le lien avec votre plan d'action.

Note : La date d'échéance pour la présentation des demandes est le 27 août 2004.

### **3. DESCRIPTION DU PROJET**

Précisez s'il s'agit d'une activité socioculturelle ou sociopédagogique.

### **4. CONTRIBUTION**

**QUELLE EST LA CONTRIBUTION DU CÉGEP À CE PROJET**  
(ressources matérielles, ressources humaines, ressources financières, etc.) ?

## 5. RÉALISATION DU PROJET

Calendrier des activités

## 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET TOTAL NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU PROJET

ÉTAPES	COÛTS
<b>TOTAL GLOBAL : (\$)</b>	
<b>7. FINANCEMENT DEMANDÉ AU MINISTÈRE</b>	<b>MONTANT : (\$)</b>

8. RETOMBÉES DU PROJET

A) CE PROJET FAVORISERA-T-IL UNE GRANDE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DU CÉGEP ?

B) QUELLES SONT LES RETOMBÉES PRÉVUES POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE VOTRE CÉGEP ET POUR CELLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL ?

C) QUELS MOYENS VOUS PERMETTRONT D'ÉVALUER CES RETOMBÉES ?

9. APPROBATION :  directeur ou directrice des études  directeur ou directrice des affaires étudiantes  
(cochez la case appropriée)

Je reconnais que les renseignements fournis sont exacts et j'approuve ce projet.

\_\_\_\_\_  
Directeur ou directrice des études  
Directeur ou directrice des affaires étudiantes

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Gestionnaire du ou des collèges collaborateurs  
(s'il y a lieu)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Gestionnaire de l'organisme partenaire  
(s'il y a lieu)

\_\_\_\_\_  
Date

PRIÈRE D'ADRESSER LE FORMULAIRE DUMENT REMPLI À :

Madame Linda Pelletier  
Direction des affaires étudiantes et de la coopération  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5



*Soutien à l'intégration des communautés culturelles  
et à l'éducation interculturelle au collégial*

RAPPORT D'ÉVALUATION  
POUR 2004-2005

CÉGEP :

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE :

Quels moyens avez-vous utilisés pour faire connaître cette activité ?

Quels sont, s'il y a lieu, les ajustements que vous avez dû faire en cours de route ?

Quels sont les points forts ? Précisez.

**Quels sont les points faibles ? Précisez.**

**Comment comptez-vous ajuster le tir pour les prochaines années ?**

**Comptez-vous répéter l'expérience ?**



*Soutien à l'intégration des communautés culturelles  
et à l'éducation interculturelle au collégial*

BILAN FINANCIER  
POUR 2004-2005

Donnez un aperçu du budget disponible et des dépenses engagées.

Revenus	Dépenses

Ce rapport doit être expédié le plus tôt possible après la réalisation des activités, à l'adresse suivante :

**Madame Linda Pelletier  
Direction des affaires étudiantes et de la coopération  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5**